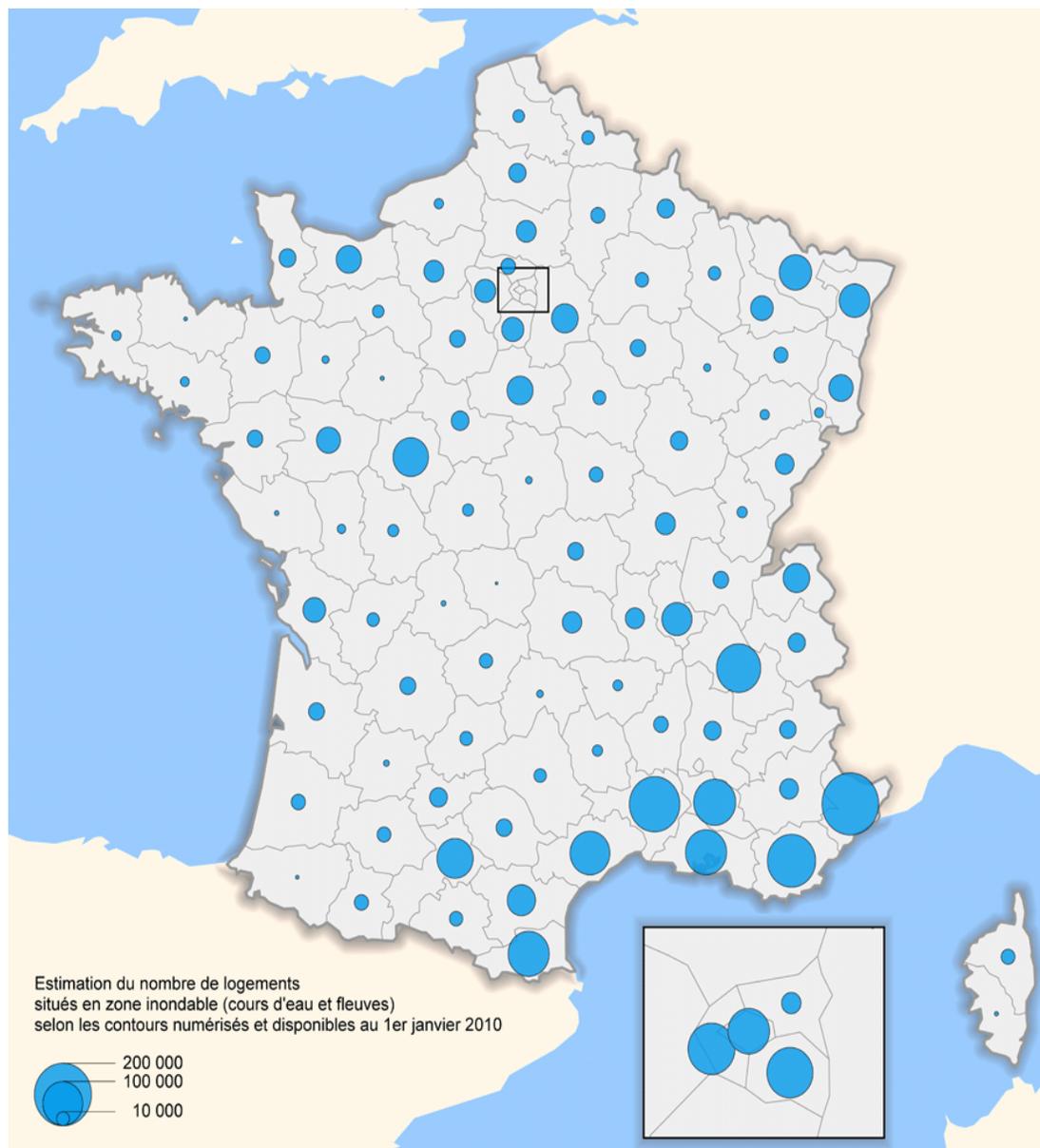


Culture du risque inondation : de la nécessité d'adapter nos territoires aux conséquences des inondations à venir

*Culture du risque inondation: quelles implications des
maires et des intercommunalités?*

Octobre 2013

17 millions
d'habitants
exposés au
risque de
débordement
de cours d'eau



L'inondation est une atteinte :

- à la sécurité des personnes,
- à l'attractivité des territoires,
- à l'intégrité du patrimoine,
- aux missions des collectivités locales.

La sécurité des personnes est-elle fortement mise en péril par la crue ?

Mobilité des habitants ?

Capacité d'évacuation ?

Culture du risque ?

Zone refuge ?

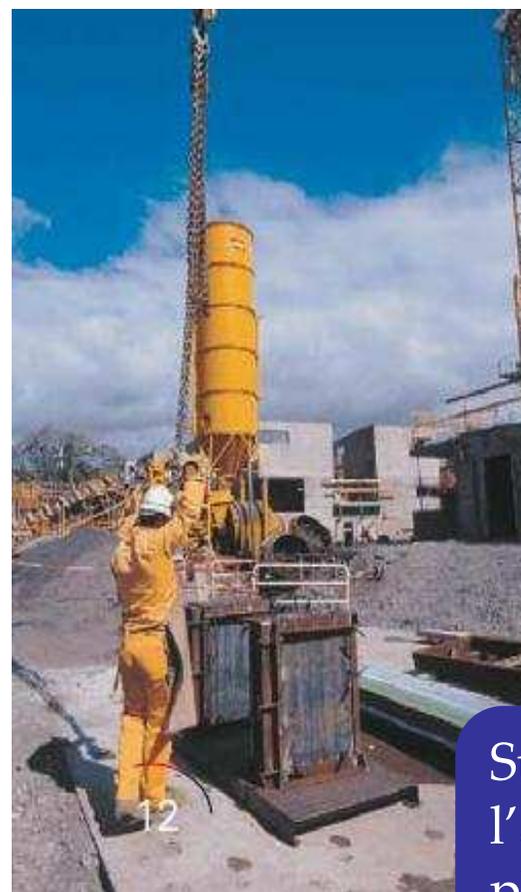
Vitesse, durée de la crue ?

Qualité de la prévision et de l'organisation de gestion de crise

Les entreprises se remettraient-elles de l'inondation ?

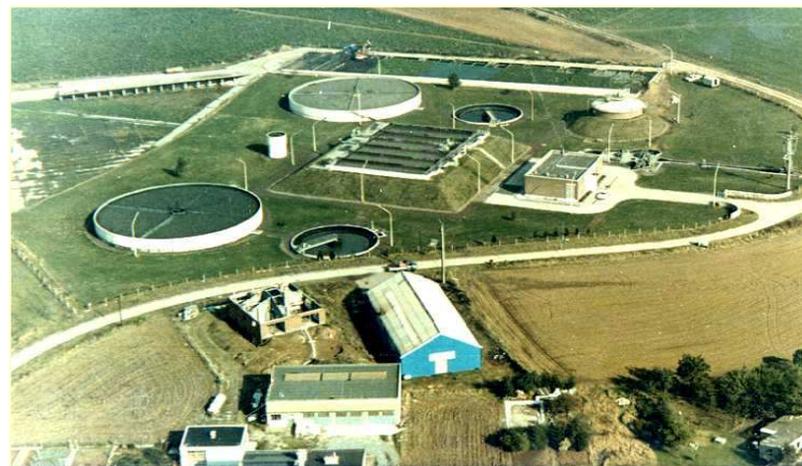
Entreprises « viviers d'emplois »

Entreprises utiles à la
reconstruction post crue



Suspension de
l'activité pendant
plusieurs jours,
semaines, mois, ...
Faillite ??

Au bout de combien de temps les réseaux structurants seraient-ils remis en état ?



Conséquences humaines et sociales à long terme

Pendant combien de temps les habitations touchées resteraient-elles inhabitables ?



Temps de réhabilitation d'un bâtiment soumis à 1,5 m d'eau pendant 1 semaine : 18 mois

Dans des « conditions normales » de chantier



Etage habitable ?

Qualité contrat d'assurance ?

Mode constructif ?

Conséquences humaines et sociales à long terme

Au bout de combien de temps les services publics essentiels seraient-ils capables de redémarrer ?



- **Des conséquences de plusieurs types**
- **Une déstabilisation du territoire de grande ampleur et dans la durée**
- **Un impact bien au-delà de la zone inondable**

Protéger son patrimoine

Quel intérêt à agir pour une commune ?

→ Répondre à sa mission d'intérêt général

Protéger la population

**Renforcer l'attractivité
de son territoire**

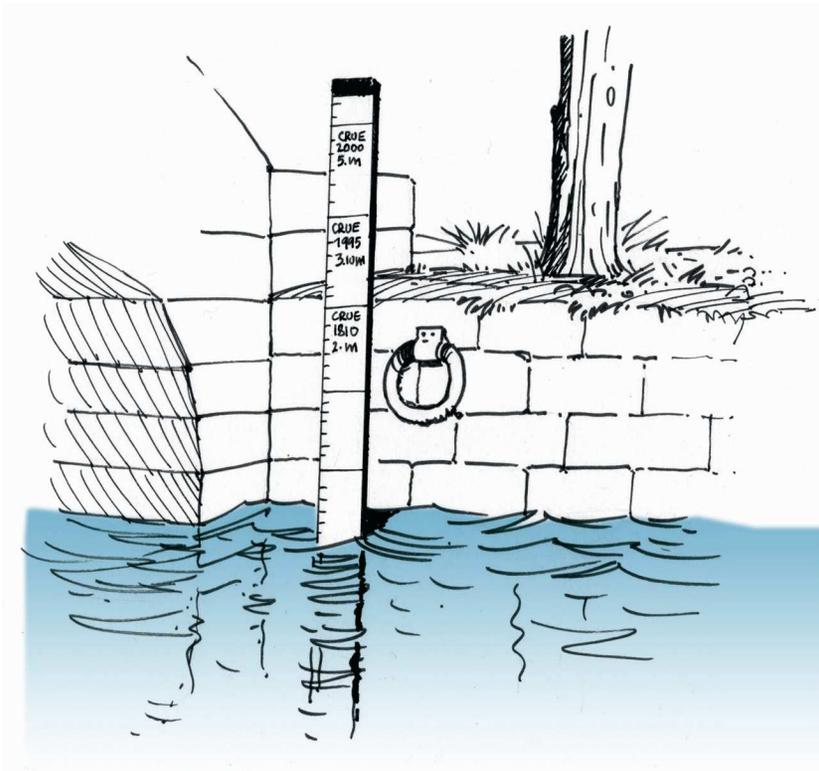
**Assurer la continuité du service
qu'il rend à la population**

Le maire détient un pouvoir de police générale : il doit maintenir l'ordre, la sécurité, la sûreté et la salubrité publiques sur le territoire de sa commune. Compétence ne pouvant pas être déléguée.

Le maire est également compétent en matière d'urbanisme.
Compétence pouvant être transférées aux présidents d'EPCI.
Par ex : élaboration des documents d'urbanisme (PLU), délivrance des autorisations d'occupation du sol (permis de construire), ...

L'EPCI accompagne la commune dans sa politique de prévention : mise à disposition de moyens relatifs aux compétences transférées par les communes à l'intercommunalité, diffusion de l'information sur le risque...

Des outils et démarches au service de la commune pour agir



- Des outils issus de la réglementation (pouvoirs de police)
- Des outils non réglementaires

- **L'existant :**

Rendre les populations, biens, activités existantes, plus «résistants» au passage d'une inondation

- **L'avenir :**

Orienter l'aménagement futur du territoire

La culture du risque : une révolution d'approche

- **Admettre que les territoires exposés, aussi protégés soient-ils, seront un jour inondés de manière certaine**
- **Passer d'une gestion des causes à une gestion des conséquences**
- **Concilier une gestion collective du risque avec une gestion plus individualisée où chacun a son rôle à jouer à son échelle**
- **Passer du « lutter contre » au « vivre avec » l'inondation**

Services de l'Etat**Départements**

...

**Prévenir les inondations est une tâche
qui n'est pas simple pour la commune ...**

... mais des partenaires existent !

**Syndicats
bassin versant****EPCI à fiscalité
propre**

Merci pour votre attention !



**ON A BESOIN
DE VOUS!**

LA RÉSERVE COMMUNALE
DE SÉCURITÉ CIVILE RECRUTE!